

Nombre de conseillers :  
En exercice 15  
Présents 15  
Votants 14

**OBJET**

Institutions et vie politique  
Election exécutif

**ELECTION  
DU  
MAIRE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 MARS 2026  
n° 13/ 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, à 10h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FROMAGET la plus âgée des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, le dix-sept mars deux mille vingt-six.

Étaient présents : ANGLADE Sophie, ARNOULD Céline, BERRUYER Emily, DUBOZ Quentin, DUJARDIN Gilles, FARIA Éric, FROMAGET Gisèle, GALLAIS Jacinthe, HENRY Cyril, LAMBOTTE Lionel, LAPIERRE Christelle, LOGEARD Joël, NOVIANT Francis, SCHEFFLER Véronique, SCHEFFLER Vincent.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : néant

Procuration(s) : néant

M. FARIA Éric a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14.

Majorité absolue : 8.

Ont obtenu :

- Mme FROMAGET : 12 (douze) voix

- M LAMBOTTE : 2 (deux) voix

Mme FROMAGET Gisèle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Nombre de votants : 15

Mme FROMAGET : 12

M. LAMBOTTE : 2

Blanc : 1

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Cerville, le 22 mars 2026

Le Maire,  
Gisèle FROMAGET

